

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 2807

présenté par
Mme Perrine Goulet

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 26 par les mots :

« coordonnés avec les chambres d'agriculture ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

le présent amendement vient préciser l'organisation des système alimentaires territoriaux Afin que les chambres d'agriculture soit obligatoirement associée.